

Compte-rendu du conseil du 21 novembre 2024

- Attribution de compensation 2024 de la CdC à la commune de Dampierre : elle est évaluée par la CLET comme négative, à -4828,70 €.
- Emploi cantine-ménage-garderie : la répartition reste à 32 heures par semaine scolaire, annualisée à 26 heures par semaine sur l'année.
- Achat du tracteur : nous n'aurons de subvention que de la CdC, de 20 à 50 %. Concernant l'option épareuse, nous demandons une démonstration du fournisseur avant décision.
- Finances des collectivités locales : selon les discussions budgétaires en cours, les aides de l'Etat devraient diminuer dès 2025.
- Devis pour les illuminations de Noël : 2706 € TTC : validé.
- Réparation du parapet de la rivière La Prée route de Vierzon : devis de 7735,50 € TTC. Il s'agit de catastrophe naturelle reconnue, et doit être prise en charge par l'assureur.
- Remplacement des deux nouveaux arbres morts dans la cour d'école : seul un arbre est pris en garantie, l'autre, abîmé au pied, sera à la charge de la commune.
- Date des vœux des maires des communes voisines : la liste sera apposée au panneau d'affichage.
- Vœux du maire de Dampierre : le vendredi 3 janvier.